

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite\\_001-1-chem](#) | [Révoltes au moyen-âge.](#) [ItemA. Réville.](#)  
[Soulèvement des travailleurs en Angleterre.](#) | [La répression du soulèvement de 1381 en Angleterre.](#)

## A. Réville. Soulèvement des travailleurs en Angleterre. | La répression du soulèvement de 1381 en Angleterre.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb001\_f0016

SourceBoite\_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Réville, André](#)

Références bibliographiques[Réville, Le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb374572427>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

## Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Réville, André (1867-01-28 -- 1867-01-28)

TITRE Le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1898

EDITEUR Paris : Picard , 1898





3. Il y a tout un tas de plus des personnes de cette nature  
des (moins) accusés de sévices et les fait changer  
d'accusés n'avaient pas de gens trop puissants  
(cas de h. fausse accusant 1 riche de son maître ou  
pillage ; il refuse les "verdicts des jurons", accuse de  
la puissance de son adversaire ; il demande le duel  
judiciaire).

Foucault dit qu'il y avait 1500 verdicts. on a  
trouvé ma liste archivée de 110.

4. Le roi intervient. Les hommes sont jurés et  
révisés. Il y a de la grâce (un du motif de compte  
certains) (<sup>Ralph</sup> Wardle et Thomas Tyler qui avaient participé  
au meurtre de l'archevêque sont graciés ; et un  
William Beeche, accusé du meurtre de Richard d'Inwornth)

Après fin de mois d'août 1387, le roi intervient  
et permet de voyager s'il n'y a pas de cause de sévices.

5. Le roi intervient en Nov 1387 demandant au roi  
une amnistie (avec 1 ou 2 limitations d'exécution).  
Le roi accorde, moyennant le renouvellement du  
serment des (dix).

Après, de la nature, les accusés s'acharner des  
lettres d'amnistie.

Le roi avait nommé des Keepers of peace. Ils venaient  
à l'époque mais à ce temps là un tas de jurés.  
Thomas Sanson, évêque de Cornouailles, est condamné à t.  
mais reçoit son pardon en 1383. Robert Carr, acquitté  
et maintenu en prison jusqu'en 1392.

Petit Du Tillot. (In h. d. à l'histoire  
p. CXXII. CXXV)